

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM)  
 adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
 numéro ..... (Numéro du contrat)

## H Performance 43 - Code ISIN FR0014007X55

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de paiement de Crédit Mutuel Arkéa*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	H Performance 43
<b>Emetteur</b>	Crédit Mutuel Arkéa
<b>Agent de calcul</b>	La valorisation du titre de créance est calculée par Crédit Mutuel Arkéa, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0014007X55
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	50 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EUR
<b>Valeur nominale</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	L'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % - Code Bloomberg ISXE50T5. Cet Indice est composé des 50 plus grandes capitalisations boursières listées au sein de la zone euro (même composition que l'indice de référence Euro STOXX 50). Les 50 actions composants l'Indice sont sélectionnées annuellement et rebalancées trimestriellement (comme pour l'indice de référence). Ainsi, chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an.
<b>Prix d'émission</b>	100 % de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 07 mars 2022 au 29 avril 2022
<b>Date d'émission</b>	7 mars 2022
<b>Date de constatation initiale</b>	3 mai 2022
<b>Dates de constatation annuelles</b>	3 mai 2023; 3 mai 2024; 5 mai 2025; 4 mai 2026; 3 mai 2027; 3 mai 2028; 3 mai 2029; 3 mai 2030; 5 mai 2031; 3 mai 2032; 3 mai 2033
<b>Date de constatation finale</b>	3 mai 2034
<b>Dates de remboursement anticipé automatique</b>	10 mai 2023; 10 mai 2024; 12 mai 2025; 11 mai 2026; 10 mai 2027; 10 mai 2028; 10 mai 2029; 10 mai 2030; 12 mai 2031; 10 mai 2032; 10 mai 2033
<b>Date d'échéance</b>	10 mai 2034
<b>Lieu de cotation</b>	Euronext Paris (marché réglementé)
<b>Droit applicable</b>	Droit français

<b>Durée de l'investissement</b>	12 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus d'émission en date du 10/12/2021 approuvé par l'AMF sous le n°21-525 (le "Prospectus"), et le cas échéant, tout supplément postérieur. Il est disponible sur les sites de l'AMF ( <a href="http://www.amf-france.org">www.amf-france.org</a> ) et de l'Émetteur ( <a href="http://www.cm-arkea.com">www.cm-arkea.com</a> ).

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 43 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 12 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 10 mai 2034.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

À la date de constatation initiale, le 3 mai 2022, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le retient comme son niveau initial.

#### **Mécanisme de remboursement anticipé automatique annuel – Années 1 À 11**

À chaque date de constatation annuelle<sup>(1)</sup> à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup> correspondante :

Le capital investi + 17% de gain par année écoulée depuis la date de constatation initiale  
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 17,00%<sup>(2)</sup>)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, H Performance 43 se poursuivra jusqu'à l'échéance des 12 ans.

#### **Mécanisme de remboursement à l'échéance – Année 12**

À la date de constatation finale, le 3 mai 2034, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial.

Le montant de remboursement final de H Performance 43 est retenu suivant 3 scénarios. Le souscripteur reçoit<sup>(2)</sup>, à la date de remboursement finale, le 10 mai 2034 :

- **Scénario très défavorable**

Si le niveau final de l'Indice de référence est en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial :

Capital investi x Valeur finale de l'Indice<sup>(3)</sup>  
**PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 30%). Cette perte en capital peut être partielle ou totale.**

Le produit se comporte comme un placement actions classique

- **Scénario défavorable**

Si le niveau final de l'Indice de référence est en baisse de moins de 30 % (compris), ou en hausse de moins de 10% (non compris) par rapport à son niveau initial :

Capital investi  
Remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel brut nul<sup>(2)</sup>)  
**BLOCAGE DU CAPITAL PENDANT 12 ANS SANS AUCUNE RÉMUNÉRATION**

- **Scénario favorable**

Si le niveau final de l'Indice de référence est en hausse de 10 % compris ou plus par rapport à son niveau initial :

$$\begin{aligned} & \text{Capital investi} + 204\% \text{ de gain} \\ & = \text{Remboursement à hauteur de } 304\% \\ & \text{(soit un Taux de Rendement Annuel brut de } 9,70\% \text{ (}^{(2)}\text{))} \end{aligned}$$

**L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.**

**La perte en capital serait totale dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice serait inférieur à + 10 % par rapport à son niveau initial à l'issue des années 1 à 11 (aux dates de constatation annuelle<sup>(1)</sup>) et aurait un niveau nul à l'issue de l'année 12 (date de constatation finale<sup>(1)</sup>). La perte en capital pourrait être également totale en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.**

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

(3) exprimée en pourcentage de la valeur initiale de l'indice constatée à sa date de constatation initiale (le 3 mai 2022).

### **Principaux facteurs de risques :**

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Les facteurs de risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

- **Risque de perte de capital :** Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance. En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. En outre, la valeur de remboursement du titre peut être inférieure au montant de l'investissement initial dépendant de la performance finale du sous-jacent. Dans le pire des scénarios, la perte en capital peut être totale.
- **Risque de crédit et Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Le souscripteur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, le souscripteur est soumis à un risque de diminution de la valeur de ses titres de créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.
- **Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison de l'évolution, non seulement du niveau du sous-jacent, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité :** Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risques liés à la réalisation d'évènements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée – Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.
- **Risque lié au projet de désaffiliation du Crédit Mutuel :** l'attention du client est attirée sur la complexité du contexte, sur les incertitudes et les risques liés à la désaffiliation du Groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel. Ces risques et incertitudes sont relatifs à Crédit Mutuel Arkéa et qux caisses locales affiliées à Crédit Mutel Arkéa et doivent être analysés par le client préalablement à toute décision d'investissement. Pour plus d'informations, le client est invité à consulter attentivement le paragraphe "Risques relatifs à la désaffiliation du groupe Crédit Mutuel Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel" au sein du Document d'enregistrement universel de l'Émetteur n°D.21-0324 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2021, tel que complété par l'Amendement n°D.21-0324-A01 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 27 août 2021.

### **La garantie ou protection éventuelle :**

H Performance 43 présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.

### **3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS\***

Crédit Mutuel Arkéa paiera à chaque distributeur une commission de distribution calculée sur le montant des titres de créance effectivement placés. La commission est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 0,65 % TTC par an multiplié par la durée maximale des titres de créance.

\* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions contractuelles)

### **AVERTISSEMENT**

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

### **DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR**

**Je reconnais avoir :**

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations Clés et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 43 – Code ISIN : FR0014007X55, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

### **QUESTIONNAIRE**

**Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :**

<b>Questions</b>	<b>Vos réponses</b>
La durée de vie maximale de H Performance 43 est de 12 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
À chaque date de constatation annuelle à partir de l'année 1, dès que le niveau de l'Indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % Price est en hausse d'au moins 10 % par rapport à son niveau initial, un mécanisme de remboursement automatique est activé.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
H Performance 43 présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie (rachat, arbitrage, conversion en rente et décès) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux
L'indice EURO iSTOXX 50 Equal Weight NR Decrement 5 % est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en soustrayant un prélèvement forfaitaire de 5 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée par rapport à un indice standard.	<input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux

**Fait à** ....., **le** ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (4 place de Budapest - 75436 Paris cedex 9).